## MINISTERE DE LA SANTE -=-=-=-SECRETARIAT GENERAL -=-=-=-

**BURKINA FASO** 

-=-=-=-

Unité-Progrès-Justice

-=-=-=-

ARRETE n°2005-\_ 5 5 7 /MS/SG portant Intérim du Secrétaire Général

## LE MINISTRE DE LA SANTE

\*\*\*\*\*\*\*

la Constitution du 02 Juin 1991; VU

le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du VU Premier Ministre;

le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant composition VU du Gouvernement du Burkina Faso;

le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant VU organisation du Ministère de la Santé;

## ARRETE

Article 1er: Docteur Larba Théodore KANGOYE, Inspecteur Général des la Services de Santé, est chargé de l'intérim du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, en mission du 03 au 14 Janvier 2006.

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 03 au 14 Janvier 2006, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

> Ouagadougou, le 3 a DEC 2005

## **AMPLIATIONS:**

1-CAB

1-SG

1-IGSS **Toutes Directions Centrales** Toutes Directions Régionales Tous Services Rattachés 2-Intéressés 2-Archives

Officier de l'Ordre National